

## Le village est désormais fibré grâce au Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

**S.I.E.A.** = Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Au service des 419 communes de l'Ain, le SIEA gère tout ce qui est relatif à l'électricité et à son utilisation. Ses compétences concernent

- L'électrification
- L'éclairage public
- **La communication électronique**
- Le système d'information géographique (SIG) : sur la base d'un cadastre numérisé, il propose aux communes de nombreux logiciels (ex : gestion du cimetière, de l'assainissement...).
- Le gaz
- Le service Énergie (il aide les communes qui le souhaitent à maîtriser au mieux leur consommation d'énergie).

### La fibre optique :



Le câble de fibre optique peut être construit avec une ou plusieurs fibres optiques. Pour assembler un câble fibre optique, le faisceau de la fibre est entouré d'un tube de PVC flexible.

La fibre optique est basée sur le principe de la réfraction de la lumière. Elle agit comme un tube de lumière pour guider les ondes entre les deux extrémités de la fibre. C'est la technologie du très haut débit (supérieur à celui de l'ADSL.) qui relie notre domicile directement au réseau de l'opérateur.

Le réseau est déployé sur 88% du territoire de l'Abergement et la commercialisation des offres du très haut débit est effective depuis le 30 novembre 2018. Particuliers et professionnels peuvent désormais souscrire un abonnement fibre auprès de l'opérateur partenaire du réseau li@in (liaison internet de l'Ain).

Ci-contre, ces 6 Opérateurs partenaires du réseau Li@in proposent **aux particuliers** des offres sur notre commune : (Orange sera peut-être commercialisée ultérieurement.)



Retrouvez les 31 FAI dédiés **aux professionnels** sur [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)

### Démarche à suivre pour que la fibre arrive jusqu'à votre maison :

- Testez votre éligibilité sur : [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr) : saisissez vos coordonnées puis votre **adresse précise** (tel à la mairie si vous ne la connaissez pas encore) et n'oubliez pas de sauvegarder votre test.
- Si vous êtes éligible, choisissez un abonnement auprès d'un des opérateurs partenaire du SIEA et c'est votre abonnement qui lancera la procédure de raccordement. Mais aucun règlement ne sera débité avant l'ouverture effective du service : votre opérateur transmet la demande de raccordement au SIEA qui missionne et finance une entreprise. Cette dernière réalise le raccordement qui amène la fibre depuis la voirie publique jusqu'à votre logement (en souterrain seulement à Côte Savin et en aérien partout ailleurs).
- Lorsque votre raccordement est réalisé, le SIEA active à distance, dans un délai de 2 jours, les équipements installés. Votre opérateur vous prévient alors.
- Il ne vous reste plus que votre branchement interne à effectuer (ordi- TV – tel..) Vous pouvez aussi le faire réaliser par votre opérateur ou un électricien.

### La réunion publique :

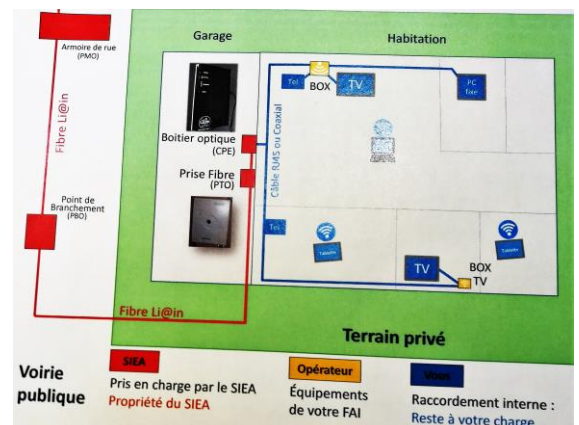


Attendue avec impatience par les abergementais, la réunion publique du SIEA a connu, jeudi 29 novembre, une forte affluence. Elle s'est déroulée, salle de Bourbouillon, sous la houlette de Mr Chanel responsable SIEA, en présence de Mr Fortin, Conseiller Départemental et de Mr le Maire de l'Abergement.



Mrs Fortin, Chanel et Orset prêts à animer la réunion

Chacun était heureux de connaître enfin les réponses à ses interrogations sur l'installation de cette fibre à l'extérieur et à l'intérieur de sa propre maison. La présence de deux des opérateurs allait aussi permettre d'avoir un aperçu des prix de l'installation intérieure et des tarifs d'abonnement.



Si des travaux de génie civil s'avèrent nécessaires sur votre terrain privé, le SIEA ne les finance pas.